Critères de Mitacs en matière d’admissibilité et de sélection de la recherche

Mitacs appuie les collaborations entre le milieu postsecondaire et le secteur privé dans le cadre des programmes Globalink, Accélération et Élévation. Offerts par Mitacs, ces programmes s’adressent aux chercheurs et chercheuses de toutes les disciplines et soutiennent des projets au sein de nombreux secteurs.  Les principales caractéristiques des travaux de recherche et les lignes directrices qui régissent l’admissibilité des projets à un appui financier dans le cadre des programmes Globalink, Accélération et Élévation sont présentées ci-dessous :

**La recherche enrichit les connaissances acquises dans une discipline**  
La recherche répond à une question restée jusque-là sans réponse ou apporte une nouvelle contribution en permettant la mise au point de techniques inédites pour résoudre un problème existant, en adoptant ou en combinant des techniques connues pour résoudre un nouveau problème ou en analysant de nouvelles données ou des données existantes pour générer de nouvelles connaissances. Les propositions de recherche soumises à Mitacs doivent exposer clairement les objectifs et les aspects novateurs du projet.

**La recherche a un champ d’application étendu**  
La recherche met à profit les connaissances acquises dans une discipline et contribue aux travaux de recherche futurs en étant diffusée dans la communauté élargie. Les projets de recherche menés conjointement par des établissements d’enseignement et des organisations partenaires de l’extérieur du milieu universitaire sont censés produire des résultats d’intérêt général, en plus des résultats dont l’intérêt se limite à l’organisation partenaire.  La notion d’applicabilité générale de résultats susceptibles d’être diffusés dans des publications spécialisées est ce qui différencie un projet de recherche d’un projet de consultation.

Mitacs reconnaît que la propriété intellectuelle (PI) représente un aspect important des projets de recherche appliquée menés en collaboration avec des partenaires du secteur privé. Les considérations de PI devraient être réglées conformément aux politiques pertinentes en matière de PI de l’établissement fréquenté par le chercheur ou la chercheuse. Du point de vue de la recherche, les chercheurs ou chercheuses doivent avoir la possibilité de publier les résultats de leurs travaux, mais peuvent être amenés à retarder brièvement leur publication pendant que l’entreprise dépose une demande de brevets.

La recherche universitaire portant sur les disciplines du monde des affaires (p. ex., la comptabilité, le marketing, les opérations et l’économie du travail) qui est publiable dans des revues spécialisées est admissible au financement accordé par Mitacs. Les projets d’entreprise qui font appel à des méthodes éprouvées et normalisées de collecte des données ne sont pas admissibles. Les projets qui génèrent des connaissances d’intérêt exclusivement pour une entreprise ou un groupe d’intérêt plutôt que des connaissances d’intérêt général dans la discipline ne sont pas admissibles non plus. Les études de marché, l’élaboration de plans d’affaires, les mandats de consultation et les livres blancs en sont des exemples.

**La recherche est définie par la communauté de recherche**  
Le paysage de la recherche évolue constamment de sorte que la meilleure juge de la pertinence d’un projet du point de vue de la recherche est la communauté de recherche. C’est pourquoi le recours à l’évaluation par des pairs est fréquent dans de nombreux organismes de recherche, dont Mitacs, pour valider des propositions de recherche.  Des spécialistes des disciplines pertinentes guident Mitacs dans l’évaluation des propositions de recherche dans le cadre d’Accélération et d’Élévation. Pour s’acquitter de son rôle, notre organisme bénéficie également de l’appui du conseil de recherche de Mitacs (CRM).

Étant évaluée par des pairs, la proposition doit rendre compte clairement de la méthodologie qui sera utilisée pour recueillir les données, déterminer les sources, mener les analyses et toutes les autres activités de recherche associées au projet. La proposition doit attester que le choix de cette méthodologie est approprié, compte tenu de la discipline et de la problématique.

**La recherche peut être diffusée dans une publication spécialisée**  
Les résultats d’un projet de recherche sont habituellement commentés et diffusés au sein de la communauté de recherche. Dans la plupart des disciplines, les résultats doivent donc être publiables dans des revues spécialisées ou communicables à l’occasion de conférences.

Mitacs n’exige pas que les résultats des projets financés soient publiés, bien que cela soit grandement souhaitable.  Quoi qu’il en soit, un critère sûr de l’admissibilité d’un projet consiste à déterminer s’il est plausible que les résultats soient publiables.  Les mémoires de maîtrise et les thèses de doctorat sont également considérés comme des publications universitaires évaluées par les pairs, et les projets de recherche qui en font partie sont recevables.

Dans les domaines de la création tels que les beaux-arts, l’architecture et le design d’intérieur, les volets évaluation et diffusion peuvent comporter la présentation de travaux dans un cadre où le contenu est évalué par un jury, un comité de lecture ou un responsable de la vigie.

**La nouvelle recherche s’appuie sur des travaux de recherche antérieurs**  
Une recension des écrits permet la mise en contexte des travaux proposés dans le corpus de recherche de la discipline. La recension préliminaire des écrits, qui constitue une étape obligée de la rédaction d’une proposition de recherche, assure que le projet soumis est novateur, qu’il fait écho aux travaux les plus récents dans le domaine, qu’il fait appel à des méthodes de pointe, etc.

Il peut arriver que des personnes candidates à un stage Accélération dans le cadre de la rédaction d’un mémoire ou d’un projet plus vaste aient déjà effectué une recension complète des écrits. Il n’est alors pas opportun que ces personnes y consacrent du temps pendant leur stage. Dans d’autres cas, le stage Accélération peut comporter un petit volet consacré à la recension approfondie des écrits d’une sous-discipline pertinente.  La majeure partie du stage sera cependant consacrée à de nouvelles recherches.

Collèges : les propositions des étudiants et étudiantes de collèges sont attendues de mettre en valeur l’aspect novateur et de situer le projet par rapport à ce qui existe déjà. Un examen de la documentation universitaire est le bienvenu, mais pas nécessaire et, le cas échéant, pourrait être remplacé par un examen de la technologie/de produits/etc. actuels, dans le domaine d’intérêt pour démontrer l’écart qui sera être traité.

**Dans de nombreuses disciplines, le développement est un élément intrinsèque de la recherche**  
La mise au point d’un artefact représente fréquemment un aspect fondamental de la recherche en génie ou en informatique. L’élément inconnu sur lequel porte le projet de recherche vise à déterminer si la mise au point de cet artefact peut être menée à bien. Les projets de recherche qui font une large place à des activités de développement sont par conséquent jugés admissibles si les personnes candidates estiment que leurs travaux pourront donner lieu à la publication d’articles ou d’ouvrages.

Les projets comportant la création de logiciels innovateurs pour répondre à une question de recherche ou vérifier une hypothèse sont également admissibles. Il est important d’indiquer clairement comment les résultats seront évalués.

**La complexité de la recherche doit correspondre au niveau de la personne stagiaire ou du chercheur ou de la chercheuse au postdoctorat**  
Le niveau de recherche escompté dans le cadre d’un projet admissible varie selon le niveau de la personne stagiaire ou du chercheur ou de la chercheuse au postdoctorat. Il est fréquent que les projets de recherche des étudiants et étudiantes des collèges et de premier cycle représentent une initiation à la recherche ou contribuent à un projet dirigé par un étudiant ou une étudiante plus avancée. Les projets des étudiants et étudiantes à la maîtrise, qui sont également considérés comme des moyens de s’initier ou de se familiariser avec la recherche, comportent en général l’élaboration d’une nouvelle approche pour résoudre un problème connu ou l’utilisation d’outils connus pour résoudre un nouveau problème. Les étudiants et étudiantes au doctorat sont censées faire preuve d’originalité et apporter une contribution individuelle significative à leur discipline. En règle générale, les projets des étudiants et étudiantes au doctorat ou des chercheurs et chercheuses au postdoctorat présentent au moins un élément innovateur du point de vue des outils et de la problématique.